



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

SEP 13 1984

A/39/446
5 septembre 1984
FRANCAIS
Original : anglais

Trente-neuvième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. RAPATRIES VOLONTAIRES DE DJIBOUTI	3 - 4	2
III. ASSISTANCE A D'AUTRES REFUGIES RETOURNANT EN ETHIOPIE	5 - 6	3
IV. REFUGIES DANS LA REGION DE BANBELA/ITANG	7	3
V. GESTION DES PROGRAMMES	8	4

*A/39/150.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 38/91 du 16 décembre 1983, l'Assemblée générale a prié une nouvelle fois le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés d'intensifier ses efforts en vue de mobiliser une assistance humanitaire pour les activités de secours, de relèvement et de réinstallation en faveur des rapatriés volontaires ainsi que pour les personnes déplacées en Ethiopie.

2. Le Secrétaire général, agissant en collaboration avec le Haut Commissaire, a été prié d'informer le Conseil économique et social, lors de sa seconde session ordinaire de 1984, de l'application de cette résolution et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-neuvième session.

II. RAPATRIÉS VOLONTAIRES DE DJIBOUTI

3. Une fois constituée, la Commission tripartite composée des Gouvernements djiboutien et éthiopien ainsi que du HCR a tenu au début de 1983 plusieurs réunions qui ont permis d'aboutir à un accord au sujet du rapatriement volontaire des réfugiés éthiopiens à Djibouti. Il a également été convenu que les réfugiés qui le souhaitaient seraient autorisés à demeurer à Djibouti tandis que le HCR, le Gouvernement djiboutien et la communauté internationale recherchaient des solutions durables. En 1983, le Haut Commissaire a lancé un appel en faveur d'un programme spécial d'assistance d'une durée de 12 mois à l'intention des réfugiés éthiopiens de Djibouti qui souhaitaient retourner dans leur pays. Avec un budget de 8,2 millions de dollars des Etats-Unis, dont 2,2 millions fournis par le Programme alimentaire mondial pour l'achat de produits alimentaires de base, le programme était conçu pour apporter des secours de base, aider les cultivateurs et les pasteurs (y compris les éleveurs de bétail) à devenir autonomes, fournir un appui initial aux petites industries artisanales et mettre en valeur deux sites de cultures irriguées de faible superficie.

4. Le premier mouvement de rapatriement volontaire s'est produit en septembre 1983 et, à ce jour, 14 340 rapatriements ont été enregistrés, 6 497 personnes étant rentrées spontanément et 7 846 étant revenues dans le cadre du programme organisé de rapatriement volontaire. Tous les rapatriés enregistrés, qu'ils soient retournés dans leur pays spontanément ou dans le cadre du programme organisé par le HCR, ont, pendant une période d'un an à compter de la date de leur arrivée en Ethiopie, droit à une assistance aux fins de leur réintégration et de leur réadaptation. Quatorze centres de transit ont été ouverts le long de ligne de chemin de fer Dire Dawa-Dewele et, au moment de leur enregistrement, les rapatriés peuvent choisir leur destination. A ce jour, 19 groupes de réfugiés sont rentrés en Ethiopie. Le nombre des personnes qui ont choisi de retourner dans leur pays témoigne du succès remporté grâce à la coopération étroite des divers gouvernements concernés et du désir des rapatriés de rentrer dans leurs villages. L'amnistie dont avaient bénéficié les rapatriés en 1983, a été prorogée jusqu'à la fin de 1984.

III. ASSISTANCE A D'AUTRES REFUGIES RETOURNANT EN ETHIOPIE

5. En septembre 1982, le HCR a lancé un programme spécial d'assistance aux rapatriés éthiopiens. Avec un budget de 20 millions de dollars, dont 6 millions de dollars représentent la valeur du blé fourni par le Gouvernement australien, ce programme a permis de fournir des secours de base, notamment des vivres, des couvertures, du savon et des ustensiles de cuisine à 105 100 réfugiés qui étaient spontanément retournés dans les régions de l'Harare et de l'Erythrée en Ethiopie. Parmi eux, 30 285 rapatriés ont bénéficié d'une assistance supplémentaire aux fins de leur réadaptation sous forme de semences, d'engrais, d'outils agricoles et de bétail. La responsabilité générale de l'application de ces programmes a été confiée à la Commission gouvernementale de secours et de réaménagement. La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, qui est l'agent d'exécution du HCR pour tous les éléments du programme à l'exception de deux, a achevé ses activités en avril 1984 et le HCR a fermé son bureau auxiliaire à Asmara. La Fédération luthérienne mondiale a fourni une assistance considérable aux précédents groupes de rapatriés dans la région de Kelafo/Mustahil, laquelle était essentiellement axée sur les projets de réaménagement agricole. Au 30 juin 1984, 10 499 208 dollars ont été alloués à ce programme. La Fédération luthérienne mondiale pense achever ses activités en tant qu'agent d'exécution du HCR pour le projet relatif à la pêche à Massawa et celui de réaménagement agricole à Kelafo/Mustahil, les 30 septembre et 31 décembre 1984 respectivement. Ces projets ont pour principal objectif d'aider à créer un cadre propice à de nouveaux rapatriements volontaires de réfugiés éthiopiens qui se trouvent dans des pays voisins.

6. Depuis mars 1983, on a signalé une nouvelle arrivée massive de personnes comprenant à la fois des rapatriés et quelques réfugiés, dans la région de l'Ogaden. A la suite d'une mission d'enquête entreprise par le HCR dans la région, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge est en train d'achever l'enregistrement de ce groupe. Un programme d'assistance d'urgence a été élaboré à l'intention des personnes identifiées comme étant dans un état de dénuement extrême et un vaste programme de réintégration et de réadaptation sera mis au point compte tenu des résultats de l'enregistrement effectué par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

IV. REFUGIES DANS LA REGION DE BAMBELA/ITANG

7. Depuis mai 1983, les réfugiés ont afflué dans la région de Gambela/Itang et leur nombre est actuellement estimé à 47 000 personnes au total. Le HCR a mis en place un programme de secours d'urgence en faveur de ces réfugiés. On procède actuellement à une évaluation détaillée des sites se prêtant à l'exécution de projets agricoles et un programme restreint d'installation locale est actuellement élaboré à l'intention de ce groupe. Avec l'aide financière du HCR, le gouvernement a entrepris de rénover d'urgence les routes d'accès dans cette région reculée. Un programme d'assistance d'urgence d'une valeur de 1 087 000 dollars a été lancé en novembre 1983 et reconduit grâce à un nouveau montant de 2,8 millions de dollars durant la période allant d'avril à la fin de décembre 1984. Ce programme a déjà permis de réaliser des progrès importants dans les efforts visant à porter à un niveau satisfaisant l'état nutritionnel et sanitaire des réfugiés. Outre les secours d'urgence, des semences et des outils agricoles seront distribués et les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement, de communications et de

logistique ont été améliorés afin de permettre aux réfugiés de parvenir à une certaine autonomie avant de mettre sur pied un projet d'installation locale qui doit en principe démarrer en avril 1985.

V. GESTION DES PROGRAMMES

8. Outre la surveillance et le contrôle direct du HCR en coopération étroite avec la Commission de secours et de réaménagement, coopération qui a pu être instaurée grâce à la création de nouveaux bureaux extérieurs, plusieurs autres mesures ont été prises pour accroître encore l'efficacité et la rapidité des services fournis aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Ethiopie. C'est ainsi que les effectifs du HCR en Ethiopie ont été portés de 15 à 38 fonctionnaires entre 1981 et 1984 et la Commission de secours et de réaménagement est en train de constituer une équipe spéciale pour coordonner plus efficacement ses activités intéressant les réfugiés et les rapatriés.
